

Finances locales 2018

 Les élus
de petites villes
prennent la  parole

Focus sur :

CHARTRES DE BRETAGNE (35)

Caractéristiques de la ville :

8 000 habitants

Ville labellisée 4 fleurs depuis 2004. Prix national 2017 de la diversité végétale

Intercommunalité :

Rennes Métropole

CA 2017 :

Fonctionnement : 10 067 000 €

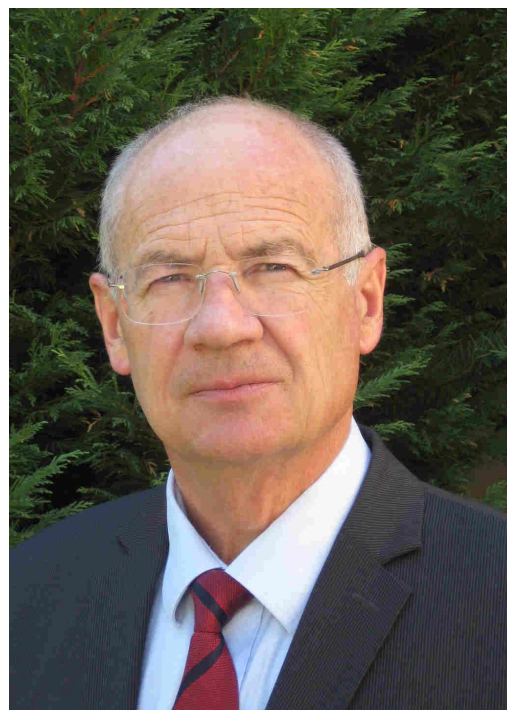
Investissement : 5 447 000 €

budgets annexes :

Budget annexe de la ZAC « Les portes de la Seiche » :

Fonctionnement : 6 175 000 €

Investissement : 5 929 000 €



Philippe BONNIN

Maire de Chartres de Bretagne (35)

Situation financière générale de la commune



La situation financière de la ville de Chartres de Bretagne reste saine avec un autofinancement net (après annuité payée) de 1,1 M€. Il était de 1,3 M€ en 2014. Nos premières véritables tensions budgétaires remontent à 2014. En effet, de 2013 à 2017, la commune a subi une érosion drastique des dotations de l'Etat, légèrement supérieure à 700 k€. L'explication en est bien évidemment notre potentiel financier par habitant. A partir de 2015, nous avons du engager une difficile révision de nos politiques communales.

Politique fiscale :

La ville de Chartres de Bretagne dispose du **taux de fiscalité le plus faible de la Métropole rennaise**. 11,07 % en taxe d'habitation depuis 2016 et 13,41 % en taxe foncière depuis 2016 également. Notre volonté est de n'augmenter les taux, tout comme la tarification des services, que lorsque tous les autres leviers économiques auront été actionnés. A savoir, la réduction des dépenses de fonctionnement et l'optimisation des politiques locales, axées pour l'essentiel sur les actions éducatives (école, enfance jeunesse), environnementales, sportives et culturelles, au bénéfice du **vivre ensemble**. Mais, comme toutes les autres collectivités, nous serons contraints d'augmenter la fiscalité si les bases ne sont pas réévaluées à leur juste montant. En tout état de cause, alors l'inconnu fiscal n'est toujours pas levé, nous espérons que les demandes et **propositions de l'APVF** seront entendues. Dans l'immédiat, nous poursuivons nos efforts d'économies budgétaires, conscients que les plus grosses économies sont faites et qu'ensuite il va s'imposer **d'arbitrer plus drastiquement entre les différentes politiques municipales**.

Plan pluriannuel d'investissement :

L'histoire de la commune est intimement liée à l'arrivée du site industriel **Citroën** sur la commune dans les années 1960. Il occupe un quart du territoire (240 HA sur 1 018 HA). Ainsi, de nombreux équipements ont été réalisés avant qu'ils n'adviennent à la même hauteur dans les communes voisines, bien que démographiquement plus importantes. Aujourd'hui, nous répondons aux **besoins d'extension des infrastructures et bâtiments**. Nous travaillons activement sur la **rénovation énergétique et les changements de sources d'énergies**, les multiples mises aux normes et tant d'autres sujets, tels que le renouvellement des matériels. Nous allons réviser notre Plan Pluriannuel d'investissements dans ce sens.

Pour répondre aux **besoins de la population en progression**, celui-ci oscille depuis 2010 entre 1 et 1,5 M€ par an. Nos choix de politique budgétaire se doivent donc de préserver ce niveau d'autofinancement.

Réduction des dépenses :

Pour répondre aux enjeux liés à la réduction de la dette publique du Pays, **la commune s'est engagée en signant volontairement le contrat dit « Cahors »**. En premier lieu, il est à noter que depuis 2014, la commune se fixe des objectifs de réduction de dépenses identiques, voire plus rigoureux que les limites fixées dans le contrat.

Pour préserver l'autofinancement, nous avons baissé nos dépenses de fonctionnement de 1,8 % entre 2014 et 2016. Pour les autres communes, la baisse a été en moyenne 3 fois moins importante (- 0,61 %).

En signant ce contrat, la municipalité s'engage à poursuivre sa démarche de recherche d'économies avec l'**objectif de limiter les dépenses de fonctionnement à 1,35 %** par an pour 2018, 2019 et 2020 (selon les termes du contrat). Aujourd'hui, nos politiques doivent devenir plus globales ou transversales les unes par rapport aux autres.

Gestion des ressources humaines :

Le RIFSEEP a été négocié et établi en partenariat avec les représentants au comité technique et le syndicat majoritairement implanté chez les agents ; ce qui a permis de créer une dynamique positive au sein de la collectivité. Compte tenu du contexte financier, la commune **contient au mieux sa masse salariale** (hors GVT) en favorisant la **mobilité** et en limitant déjà les recrutements.



Enjeux financiers : la vision du maire



L'avis de Philippe Bonnin sur :

La contractualisation financière :

« La commune de Chartres de Bretagne a contractualisé avec l'Etat. Nous avons choisi de continuer l'**encadrement raisonné de nos dépenses**.

Au vu de notre politique antérieure de contrôle budgétaire, c'est à notre portée. Nous l'avons également fait parce que ce dispositif accompagne les communes qui s'engagent, de sorte qu'elles bénéficient de soutiens plus substantiels de l'Etat dans leurs **investissements** »



La réforme de la taxe d'habitation :

« Contrairement aux grandes déclarations électorales et nationales, la taxe d'habitation est un **impôt juste, sous réserve bien sûr que les bases soient revisitées**. A ce propos, rappelons bien que c'est de l'entière responsabilité de l'Etat de l'accomplir. Hélas il y a renoncé depuis des années. »

« Je rappellerai que cet impôt, prélevé localement auprès des habitants est **directement destiné (réinjecté) dans le territoire** où vit la population. »

« De la réforme de la Taxe d'Habitation, nous sommes finalement passés à la case de l'abrogation... Nos interrogations ou craintes actuelles, c'est la perte de moyens, comme la **perte de l'autonomie de gestion** alors que nous sommes des élus qui rendent directement des comptes au plus près des habitants. Une **population fragilisée**, si ce n'est précarisée par la crise économique et sociale. Comment agir encore pour renforcer l'indispensable cohésion sociale (le vivre ensemble) que nul autre que les maires et leurs équipes peuvent concrètement mettre en œuvre et réussir ? »

Les attentes de Philippe Bonnin pour les finances locales :

« L'acte 1 » de la décentralisation de 1982 consistait en un transfert de compétences de l'Etat vers les collectivités, « l'acte 2 » de 2004 s'est conclu par un transfert de pouvoir certes, mais sans les moyens suffisants. Il nous aurait fallu un « **acte 3** » vers plus d'**autonomie fiscale** pour nos collectivités et sortir ainsi de la tutelle de l'Etat.

Nous aurions dû nous diriger vers ce nouvel acte, destiné à confier **davantage de responsabilités aux communes** et à nos intercommunalités à taille humaine, plutôt que de faire l'inverse ! L'Europe se veut décentralisatrice et fédérale. Une majorité d'élus locaux souscrivent à cette vision **d'avenir** ... Nous sommes loin du compte.

